AAFP Cherbourg	**PROTOCOLE CONDUITE A TENIR DEVANT LE DECES D'UN USAGER**	*Création le : 30/01/2023* *Version n° 1*

1° Objet et domaine d'application :

Conduite à tenir pour le personnel lors d'un décès d'un usager à son domicile.

2° Responsabilités :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires sous la responsabilité de la coordinatrice.

3° Principe et but :

Agir de façon adaptée face à un décès.

4° Modalités de réalisation :

En cas de décès
• Appeler le 15 • Attendre la venue du médecin qui constatera le décès • Prévenir la coordinatrice ou l'astreinte • La coordinatrice appelle l'entourage et prévient les salariées intervenant chez l'usager Rappel numéro d'astreinte : 06 15 26 72 30

Diffusion le : 02/03/2023	Destinataires L'équipe AAFP